



Joseph Guilloux

## édito

C'est une grande confiance que vous avez accordée à la nouvelle équipe municipale lors des élections du 23 mars dernier. Alors que vous venez de choisir ceux qui vont gérer notre commune, nous savons que ce mandat sera plus que jamais celui de la responsabilité et de l'exigence. La crise financière et sociale persiste et les dotations de l'Etat, dans sa participation aux charges de fonctionnement de la commune, vont connaître une baisse drastique sans précédent. Il s'agira donc de faire des choix responsables tout en conservant l'exigence de développer notre territoire de façon durable, moderne et satisfaisant vos besoins et vos attentes en tout genre.

L'aménagement urbain, en cours d'études, impose une redynamisation de notre offre commerciale de proximité et un repositionnement géographique de celle-ci ; les usagers des voiries doivent pouvoir circuler en toute quiétude pour accéder aux différents services ; nos équipements sportifs et les sollicitations des diverses structures associatives rendent indispensables des réhabilitations et des aménagements. De même, il convient de prendre en compte notre environnement pour conserver la richesse et la diversité de celui-ci. Tout cela demande de l'imagination et de l'innovation.

L'équipe municipale est désormais en ordre de marche ; elle vous témoigne toute sa gratitude : elle s'appuiera sur votre aide pour affiner et faire aboutir les projets en cours afin de répondre au mieux à l'intérêt général. Je souhaite réussite à cette mandature dans la confiance mutuelle, et que tous les habitants de notre commune cohabitent en toute sérénité pour une bonne cohésion sociale.

Joseph GUILLOUX, Maire.

### Bienvenue aux commerçants, artisans

PIZZ'A JO

Centre Commercial du Blandeau

09.52.96.00.00

Ouvert 7/7

11h00-14h30 - 18h30-22h30

ARTISAN - CARRELEUR - SARL Gaby GUISSEAU

Chape fluide à ciment - Carrelage-Faïence

Zone du Pont Neuf

Tél 02.40.39.72.44 (Ancien Contrôle Technique)

**A NOTER : A partir de ce jour, tous vos articles peuvent nous parvenir sur le mail « [traitunionperezien@orange.fr](mailto:traitunionperezien@orange.fr) »**

MAIRIE DE SAINT PÈRE EN RETZ

1 Place de la Mairie - B.P. 2010 - 44320 SAINT PÈRE EN RETZ

Tél. 02.40.21.70.29 - Fax 02.40.21.78.45

Courriel : [mairie-st-pere@wanadoo.fr](mailto:mairie-st-pere@wanadoo.fr) - Site Internet : [www.saintpereenretz.fr](http://www.saintpereenretz.fr)

Directeur de la publication : M. Joseph GUILLOUX, Maire

Tirage : 2 200 exemplaires



## FÊTE DE LA MUSIQUE

L'association « St Père en musique » organise sa 13<sup>e</sup> fête de la musique le 21 juin 2014 sur la place du Champ de foire (repli Salle de la Bergerie en cas de mauvais temps).

La soirée débutera à 19 heures avec les groupes suivants :

- OLEADO (percussions de St Père-en-Retz)
- TANGOLERO (variétés françaises)
- ECOLE DE MUSIQUE DE PAIMBOEUF
- BARAKA'ZIC (Bandas)
- LA ROUTE DES AIRS (reggae, jazz rock, musique populaire)

**La restauration est assurée avec des moules-frites.**

**N'hésitez pas à venir en famille et avec vos amis.**

**Vous pouvez également nous rejoindre soit pour le montage le samedi matin et démontage le soir même ou également pour le service du repas.**

**Contact : 06.80.12.59.18 ou 02.40.21.83.27**



## ANIMATION

**Une animation de marché aura lieu le 3 juin prochain.**

**3 paniers garnis seront à gagner par tirage au sort.**

**Venez nombreux.**

Sur la place de l'église les marchands ambulants vous proposent différents produits et l'accueil y est toujours très sympathique.

Le dimanche matin, venez acheter vos huîtres et votre poulet rôti pour le repas dominical. Pensez également aux pizzas à emporter pour vos soirées du mercredi, vendredi ou samedi.



## MOTIONS DE CENSURE REDÉCOUPAGE CARTE CANTONALE

**Dans sa séance du 25 novembre 2013, le Conseil Municipal avait voté à la majorité une motion relative à l'incohérence de la nouvelle carte cantonale (canton de St Brévin-les-Pins) incluant les communes de la CCSE avec les communes du Pellerin, de St Jean-de-Boiseau et de la Montagne.**

Le Chef de cabinet du Ministère de l'intérieur vient de nous répondre :

« Le gouvernement a procédé au remodelage cantonal sur la base du principe d'égalité. Dans ce cadre, la définition des limites s'appuie soit sur l'actuelle carte cantonale, soit sur la carte des Communautés de Communes lorsque la configuration le permet. Il ne s'en écarte de manière limitée que pour tenir compte des spécificités géographiques impératives telles que l'insularité, le relief, l'enclavement ou encore la superficie. Des réalités géographiques telles que les bassins de vie ont aussi été

communément prises en compte, sans qu'elles ne permettent de déroger au principe d'égalité démographique.

En effet, le seul souhait de respecter un bassin de vie ne peut justifier en soi une exception démographique. Par ailleurs, le remodelage cantonal respecte dans toute la mesure du possible, l'intégrité des communes en les incluant dans leur entier au sein du même canton. Il ne peut que de manière très ponctuelle et limitée s'en écarter, sous le contrôle strict du Conseil d'état.

Il convient en outre de rappeler qu'avant l'élaboration du projet de carte cantonale, une consultation s'est déroulée dans chaque département pour recueillir les observations des élus. C'est à l'issue de cette procédure que le Conseil d'état a examiné le projet de décret dont le texte définitif a été publié au J.O. du 28 février 2014. »

Comme nous n'avons pas été consultés, nous n'avons qu'un seul droit : celui de nous taire !

**ADOPTION DU COMPTE DE GESTION**

Le Conseil Municipal statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, ainsi que sur la comptabilité des valeurs inactives.

*Adopté à l'unanimité.*

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

M. BOUYER Vital a été élu Président de séance pour le temps des débats et donne lecture du Compte Administratif 2013.

Le résultat d'exécution se présente comme suit :

	Résultat de la clôture exercice 2012	Part affectée l'investissement exercice 2013	Résultat de l'exercice 2013	Résultat de clôture exercice 2013
Section Investissement	247 955,87 €	0,00 €	391 055,61 €	639 011,48 €
Section Fonctionnement	1 433 179,23 €	433 179,23 €	934 708,01 €	1 934 708,01 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 681 135,10 €</b>	<b>433 179,23 €</b>	<b>1 325 763,62 €</b>	<b>2 573 719,49 €</b>

*Adopté à l'unanimité.*

**AFFECTATION DU RÉSULTAT 2013**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats du budget principal, est appelé à statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013.

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de **1 934 708,01 Euros**,

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de la façon suivante :

Pour mémoire excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) : **1 000 000,00 €**

Résultat de l'exercice 2013 : **934 708,01 €**

Affectation de l'excédent (compte 1068 Autres réserves) : **1 934 708,01 €**

Report à nouveau en section de fonctionnement : **0,00 €**.

*Adopté à l'unanimité.*

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2014**

Présentation du Budget Primitif par Monsieur le Maire.

L'équilibre des sections se présentent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	Dépenses		Recettes
Autofinancement	2 925 000 €	450 000 €	3 375 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 375 000 €</b>		<b>3 375 000 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Dépenses		Recettes
Opération d'ordre	4 966 993,13 €	Excédent d'investi.	2 924 000,00 €
Restes à réaliser 2013	6 000,00 €	Excédent de foncion. Reste à réaliser	639 011,48 €
	536 676,36 €		1 934 708,01 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 509 669,49 €</b>		<b>5 509 669,49 €</b>

*Adopté à l'unanimité (4 abstentions)*

**VOTE DU TAUX DES 3 TAXES – ANNÉE 2014**

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition qui comme l'année précédente resteront identiques, à savoir :

Taxe d'habitation =	<b>18,52 %</b>
Foncier Bâti =	<b>16,09 %</b>
Foncier non Bâti =	<b>48,51 %</b>

*Adopté à l'unanimité.*

**FOND DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT – CONTRIBUTION 2014**

Comme le préconise le Conseil Général, la Commune versera une contribution de 620 €.

*Adopté à l'unanimité.*

**RENOUVELLEMENT ADHÉSION AU CAUE POUR 2014**

La participation financière communale s'élève comme l'année précédente à la somme de 160 €.

*Adopté à l'unanimité.*

**PARTICIPATION AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE STE OPPORTUNE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION – ANNÉE 2014**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante qu'un Contrat d'Association a été signé le 31 octobre 2007 par l'Inspecteur d'Académie avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2007.

Il est proposé d'attribuer une somme de 639 € par élève pérézien fréquentant l'école privée sur la Commune.

*Adopté à l'unanimité.*

**OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2<sup>E</sup> CLASSE**

Suite au départ d'un agent de la filière administrative en mai 2014, il est proposé à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur l'ouverture d'un poste d'Adjoint Administratif 2<sup>e</sup> Classe.

Par ailleurs, un poste d'Adjoint Administratif 1<sup>re</sup> Classe sera fermé au 1<sup>er</sup> mai 2014.

Les mesures de publicité seront faites auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

*Adopté à l'unanimité.*

**OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE**

L'ouverture d'une nouvelle classe démontre un manque d'effectif en personnel, il est donc proposé à l'Assemblée délibérante d'accepter l'ouverture d'un poste d'Adjoint Technique 2<sup>e</sup> Classe à temps incomplet à raison de 14 heures hebdomadaires.

*Adopté à l'unanimité.*

**GARANTIE D'EMPRUNT – HARMONIE HABITAT**

L'assemblée délibérante de ST PERE EN RETZ accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement des Prêts d'un montant total de **716 783 euros** souscrits par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ces Prêts PLUS et PLAI sont destinés à financer l'opération « Ecole Jacques Brel », construction de 9 logements individuels sociaux, située Impasse du Rocher à SAINT PÈRE EN RETZ – 44320.

*Adopté à l'unanimité.*

**ELECTIONS EUROPÉENNES**



Les élections européennes auront lieu le dimanche 25 mai 2014, de 8h à 18h :

- Bureau 1 : salle du Muguet, Mairie Annexe
- Bureau 2 : Salle Espace René Leduc
- Bureau 3 : Salle des Lilas, Mairie Annexe

**Pour pouvoir voter, vous munir de votre pièce d'identité qui reste obligatoire (carte d'identité, permis de conduire, passeport...), et votre carte d'électeur qui indique votre numéro de bureau.**

**ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DES VANNES ET DE LA GARNIERE**

Les étapes d'études sont terminées, le service commercial de la Société BESNIER AMENAGEMENT est à votre disposition pour tous renseignements (prix, surfaces...).

**Contact : Michelle MADELINE**  
**02 40 49 49 33 ou 06 84 65 58 17.**

Gildas RICOUL, Adjoint à l'Urbanisme

**TRANSPORTS SCOLAIRES**

Les nouvelles inscriptions et réinscriptions seront reçues en Mairie du 1<sup>er</sup> mai au 15 juin 2014.

## Adjoints



Joseph GUILLOUX Maire  
J.P. AUDELIN 1er Adjoint  
C. MERLET 2ème Adjoint  
G. RICOUL 3ème Adjoint  
G. VALLEE 4ème Adjoint  
N. MELLERIN 5ème Adjoint  
L. GUITTENY 6ème Adjoint  
P. EVAIN 7ème Adjoint  
Y. LOREAU 8ème Adjoint

## Conseillers municipaux



M. MONNIER A. VALLEE M. PORCHER J.P. BOUYER A. LERAY M. LANDAIS A. GROLLIER E. MICHOU S. LEDUC  
T. MELLERIN S. MOUROT S. GAUTIER C. RONDINEAU C. QUELEU C. LEDUC-BOUCHAUD M. HERITEAU J. TOUCANNE B. LUCAS

1<sup>er</sup> Adjoint – Jean-Pierre AUDELIN  
Finances – Communication  
Personnel Communal  
2<sup>ème</sup> Adjoint – Christine MERLET  
Tourisme – Culture  
3<sup>ème</sup> Adjoint – Gildas RICOUL  
Urbanisme  
4<sup>ème</sup> Adjoint – Ginette VALLEE  
Cohésion Sociale - Informations  
5<sup>ème</sup> Adjoint – Noëlle MELLERIN  
Economie  
6<sup>ème</sup> Adjoint – Laurence GUITTENY  
Enseignement  
7<sup>ème</sup> Adjoint – Pascal EVAIN  
Agriculture – Environnement  
8<sup>ème</sup> Adjoint – Yannick LOREAU  
Jeunesse – Sports – Loisirs

## DROIT D'EXPRESSION DES CONSEILLERS DE LA MINORITÉ

### Installation du nouveau conseil municipal

Notre liste « Rassembler pour agir » ayant obtenu 35,31 % des voix des suffrages exprimés, nous ne sommes que quatre conseillers municipaux (sur un total de 27) à siéger au Conseil municipal et une conseillère communautaire (sur 6 conseillers péreiziens) à siéger au Conseil communautaire (Communauté de Communes Sud-Estuaire).

Voici, pour information, la déclaration que nous avons lue lors du 1<sup>er</sup> conseil municipal, le vendredi 28 mars :

Nous souhaitons d'abord saluer la réussite de l'équipe de M. Joseph Guilloux, « Ensemble construisons l'avenir à Saint-Père-en-Retz ». Nous félicitons en particulier tous les nouveaux élus et tenons à remercier au nom des concitoyens tous ceux qui se sont portés candidats. Chacun reconnaîtra en effet qu'il est souvent plus facile de critiquer que d'oser s'engager !

Nous remercions tous les électeurs qui nous ont accordé leur confiance et tous les habitants qui nous ont adressé des messages de soutien et de remerciements depuis dimanche soir.

De notre côté, nous sommes heureux d'avoir conduit une campagne constructive, sereine, sans animosité et d'avoir été force de propositions portant des projets utiles, ambitieux et réalistes pour la commune. Une équipe solide, unie et riche de sa diversité est née...

Très attachés à la démocratie, nous nous devons aujourd'hui de respecter le choix des habitants qui se sont exprimés (sans oublier les 1031 électeurs sur 3153 qui n'ont pas pris part au vote !). Pour notre part, nous souhaitons représenter dignement les électeurs qui nous ont fait confiance, au sein du conseil municipal et de la communauté de communes, pour agir dans l'intérêt général et dans un climat que nous voulons respectueux des personnes et des idées !

Pour information, ou rappel, les citoyens peuvent assister à chaque conseil municipal : les séances sont publiques. A Saint-Père-en-Retz, les conseils se déroulent généralement le dernier lundi du mois, à 20h30 aux salles annexes. Les dates et horaires paraissent dans la presse et sur le tableau d'affichage lumineux.

De même, les conseils communautaires (qui se déroulent alternativement dans chacune des 6 communes de la CCSE) sont ouverts au public.

*Chantal Leduc-Bouchaud, Marc Hériteau,  
Josette Toucanne et Brigitte Lucas*

## INFORMATIONS SUR LA RÉFORME SCOLAIRE

A quelques mois de la rentrée scolaire 2014/2015, quelques rappels quant à l'organisation qui sera mise en place dans les écoles primaires :

	STE OPPORTUNE		ÉLÉMENTAIRE		JACQUES BREL	
	Maternelle		Elémentaire		Maternelle et Élémentaire	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	9h – 11h45	13h25-16h10	9h-12h	13h40-16h10	9h – 12 h	13 h45 – 16 h
Mardi	9h – 11h45	13h25-16h10	9h-12h	13h40-16h10	9h – 12 h	13 h45 – 16 h
Mercredi	9h – 12 h		9h-12h		9h – 12 h	
Jeudi	9h – 11h45	13h25-16h10	9h-12h	13h40-16h10	9h – 12 h	13 h45 – 16 h
Vendredi	9h – 11h45	13h25-16h10	9h-12h	13h40-16h10	9h – 12 h	13 h45 – 16 h

**La fin de la journée scolaire à 16h** répond à la demande du Conseil Général pour que les cars scolaires partent à 16h15, et ce, afin de permettre d'assurer un enchaînement du service avec le Circuit du collège ST Roch.

**A 16h à la sortie des écoles primaires**, les enfants seront orientés selon les demandes :

- 1 : Prise en charge par les parents
- 2 : Accompagnement vers les cars scolaires
- 3 : Prise en charge par la Maison Pour Tous en accueil périscolaire

**Le mercredi à 12h**, les enfants seront dirigés selon les demandes :

- 1 : Prise en charge par les parents
- 2 : Prise en charge par le personnel municipal dans la cours de l'école jusqu'à 12h30\*
- 3 : Prise en charge par la Maison Pour Tous en Centre de Loisirs avec service de repas.

\*La municipalité assurera une surveillance dans chacune des cours des deux écoles entre 12h et 12h30, afin de permettre aux parents de venir chercher leur enfant sans avoir à l'inscrire au Centre de Loisirs.

A compter de septembre 2014, la tarification de l'accueil périscolaire se fera au ¼ d'heure, et non plus à la ½ heure. Le tarif horaire reste inchangé : il n'y aura pas d'augmentation.

Un questionnaire de la Maison Pour Tous vous a été distribué via les écoles : il est très important que vous y répondiez, afin d'anticiper au mieux la rentrée 2014 (locaux, personnel, activités...)

**La MPT compte vivement sur votre participation ; vos réponses conditionneront l'organisation du service et la qualité de l'accueil de vos enfants.**

## LES BEAUX JOURS DE LA MÉDIATHÈQUE

Grand déballage ! C'est le printemps, la médiathèque ouvre ses portes, renouvelle ses collections et élargit ses horizons.



Prenez note des prochaines animations !

### • Lundi 12 et mardi 13 mai 2014 :

Vote des prix littéraires « Les Incorruptibles » et « Lire ici et là » proposés aux classes de maternelles, CP, Ce1, Ce2 et Cm1 de Saint-Père-en-Retz.

Déroulement en trois séances du vote à la médiathèque suivi d'un spectacle :

- le lundi 12, de 10h à 12h et de 14h à 16h.
- le mardi 13 mai 2014, de 14h à 16h.

### • Du 2 au 15 juin 2014 :

« Un autre regard sur le Brésil » expose une autre facette de ce grand pays d'Amérique du sud, le Brésil. En cette période de Coupe du Monde de football, la médiathèque



propose à ses usagers de découvrir ce qui fait le quotidien du peuple brésilien en les emmenant dans les différentes contrées de ce pays-continent. En collaboration avec l'association franco-brésilienne de Nantes, ce voyage par l'image est complété par le témoignage de Jean-François Quimerch, globe-trotter, qui s'est rendu au Brésil. Pour cela, il invite le public pérésien à venir le rencontrer pour partager son immersion dans la culture brésilienne.

**Exposition visible du 2 au 15 juin, aux heures d'ouverture de la médiathèque.**

**Soirée-rencontre avec Jean-François Quimerch, vendredi 6 juin à la médiathèque à 18h30. Durée 1 h.**

**Entrée gratuite sur réservation.**

**Contact au 02.40.21.78.27 ou [mediatheque@saintpereenretz.fr](mailto:mediatheque@saintpereenretz.fr)**

### Encore... et encore :

Plus de 100 jeux en prêt, une vingtaine de familles inscrites...

la **ludothèque** connaît un succès retentissant !

Donc, le service de prêt de jeux continu jusqu'en été ! Toujours tous les 15 jours le samedi entre 10h et 12h.

Prochaines dates : **10 et 24 mai, 7 et 21 juin.**



## EXPOSITION DE PEINTURES

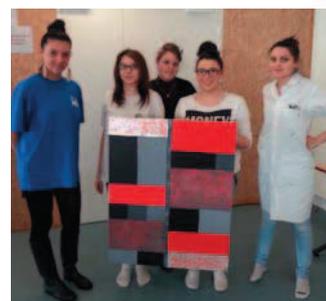
**Le groupe de terminales Bac Pro SAPAT, Services aux Personnes et Aux Territoires, de la Maison Familiale Rurale s'est initié à la création artistique, dans le cadre du module de Français et d'Éducation Socio-Culturelle.**

Après s'être familiarisée avec les principaux courants de peinture chaque classe a défini un thème : la joie pour l'une, la colère pour l'autre.

Sur une toile de 90x70cm, chaque groupe de quatre ou cinq élèves a donné libre cours à son imagination, en s'inspirant toutefois de techniques propre à un courant de peinture.

Une expérience créative et riche d'un travail à huit ou dix mains, qu'ils souhaitent partager avec un très large public à l'occasion d'une présentation de leurs œuvres dans des lieux publics.

Exposition visible à la médiathèque du **14 au 28 mai 2014** aux horaires d'ouverture habituels.



## KEN'ZEN : L'OR À PARIS, ENFIN !



De gauche à droite :  
Pascal ROULEAU Professeur Ceinture Noire 2<sup>e</sup> dan,  
Pauline, Tybald, Wanda, Elya, M. le Maire Joseph GUILLOUX,  
Marc DUPEBE Président du Ken'Zen

Ce W.E. du 5 et 6 avril se déroulaient à l'Institut National du Judo de Paris (14<sup>e</sup>). Samedi les Championnats de France kata pupilles et benjamins, et dimanche la Coupe de France combiné (kata+kumité). **KEN'ZEN dépêchait sur place en kata (technique) ses pupilles 1<sup>re</sup> année Tybald et Elya, ainsi que Pauline en benjamine 2<sup>e</sup> année. Wanda représentait le club en combiné (technique+combat) en catégorie minime 1<sup>ère</sup> année.**

Le samedi, Tybald chutait dès le 1<sup>er</sup> tour, quand Pauline et Elya en disputaient 4, cette dernière étant éliminée par la future championne de France.

Le dimanche, le combiné a la particularité de voir s'affronter les compétiteurs, tout d'abord en kata où le meilleur technicien peut marquer jusqu'à 3 points d'avance, puis lors d'un combat de 2 minutes où pour gagner il faut soit mener au score à la fin du temps imparti, soit être le 1<sup>er</sup> à atteindre 6 points. Wanda en grande forme a toujours mené 3-0 du fait de sa qualité technique (elle a fait médaille de bronze au championnat de France kata l'année dernière, et 5<sup>e</sup> cette année), et décroche au final l'or et le titre de championne de France de karaté combiné catégorie minime de -50 kg !

Le bureau et tous les professeurs du KEN'ZEN se réjouissent de cet excellent résultat, et espèrent bien continuer à mener le club dans cette superbe dynamique.

Joseph Guilloux, le Maire de Saint Père en Retz est venu féliciter en personne les talentueux compétiteurs, qui ont ramené par leur travail acharné, leur combativité et leur enthousiasme la 1<sup>ère</sup> médaille d'or nationale du club du coeur du Pays de Retz.

**Marc DUPEBE - 06.77.81.43.48 - Président**

**Club de karaté KEN'ZEN St Père en Retz - <http://www.kenzenkarate.fr/>**

## TENNIS CLUB DE ST PÈRE EN RETZ

"Après plusieurs années à flirter avec la D1, le club de tennis de St Père en Retz accède enfin à la première division en terminant 1<sup>er</sup> des championnats d'hiver; notamment grâce à l'arrivée de Jérémie CHAUVET et de Frédéric EPPINGER qui ont permis d'étoffer l'effectif restreint composé de : Jérôme DUMERGUE, Philippe MOREN, Vincent RUAUD et Sébastien DELAUNAY."



## DISTRIBUTION GRATUITE DE COMPOST AUX PARTICULIERS



Le 17 et le 24 mai 2014, du compost de déchets verts sera mis gratuitement à disposition des résidents de la Communauté de Communes Sud Estuaire.

Des agents seront présents sur place afin de vous assister lors du remplissage et vous conseiller sur l'utilisation du compost.

### Modalités de distribution :

#### Jours de distribution :

- le samedi 17 mai 2014 de 10h à 13h et de 15h à 17h à la déchèterie de Saint Brevin les Pins – Route de la Gendarmerie.
- le samedi 24 mai 2014 de 10h à 12h30 et de 15h à 17h à la déchèterie de Paimboeuf / Saint Viaud – Rue du Capitaine Leroy, Zone Estuaire Sud.

#### N'oubliez pas :

- votre pièce d'identité
- votre preuve de résidence : facture d'électricité ou redevance Ordures Ménagères de l'année en cours
- une pelle et un contenant (bacs, seau, sac à gravats, remorque bâchée...).

**Quantité maximale** : 80 litres par foyer et dans la limite des stocks disponibles.

### Pour toute information complémentaire :

Tél : 02 40 27 75 15

Email : [environnement@cc-sudestuaire.fr](mailto:environnement@cc-sudestuaire.fr)

Site : [www.cc-sudestuaire.fr](http://www.cc-sudestuaire.fr)

La collecte des encombrants en porte-à-porte aura lieu entre le lundi 16 et le vendredi 20 juin 2014 sur le territoire de la communauté de communes.

### Cette collecte se fait sur inscription avant le vendredi 6 juin,

auprès du service Environnement de la Communauté de Communes Sud Estuaire : Tél. 02 40 27 75 15, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h30. Les personnes intéressées devront spécifier la nature du matériel à collecter. Ils seront ensuite informés de la date exacte de collecte.

### Nature des déchets collectés :

- Mobilier, literie (sommiers, matelas...),
- Ferraille,
- Appareils sanitaires,
- Rebutés ménagers de menuiserie,
- Rebutés de plomberie,
- Appareils électroniques (téléviseurs, ordinateurs...)...

**ATTENTION : certains encombrants ne sont pas collectés : déblais, gravats, déchets végétaux et fermentescibles, déchets dangereux, pneus...**

### Modalités de collecte :

- **Seuls les usagers inscrits bénéficient d'un ramassage.**
- Longueur maxi : 2,5 mètres, poids maxi : 80 kg/unité,
- Ces déchets doivent être facilement soulevés par deux personnes,
- Les particuliers inscrits déposeront leurs encombrants la veille du jour de ramassage indiqué par téléphone.
- Les encombrants devront être placés à l'emplacement habituel de ramassage du bac ordures ménagères.

## ST PÈRE HISTOIRE : PATRIMOINE LOCAL

Le samedi 14 et le dimanche 15 juin aux salles annexes de la mairie de 10 à 18 h :

**LE THEME COULEUR ET LUMIERES** sera présenté par Jean-Paul RONDINEAU. Vous pourrez prendre connaissances des documents des journées du patrimoine des années précédentes. Les nouveaux adhérents à l'association Saint Père Histoire seront là pour échanger les idées et les projets. Entrée gratuite et parking place du marché, champ de foire.

Contact : 06 76 17 14 37



Vous êtes lycéen ou étudiant ?  
Vous avez plus de 18 ans ?  
Vous recherchez un emploi saisonnier ?

Travail le Week-end  
Heures supplémentaires ?  
Contrat ?  
Méthode de travail ?  
Quelle rémunération ?

## Atelier Emploi Saisonnier

Le Mercredi 7 mai 2014  
De 09h30 à 12h00  
À Paimboeuf

Inscrivez-vous  
à l'accueil du GUE  
de Paimboeuf ou St Brevin  
Ou par téléphone au :  
02.40.39.37.01

Des secteurs d'activités qui recrutent  
Du travail saisonnier  
Des sites internet

Organisé par :

Mission Locale  
Le Pays de Paim  
Sud Estuaire  
communauté de communes

## UNIVERSITÉ PERMANENTE DE NANTES ANTENNE DE SAINT BRÉVIN LES PINS

**Objectif : Accueillir tous ceux qui souhaitent acquérir ou entretenir des connaissances ; favoriser l'intégration de tous dans la vie culturelle, sociale; faciliter et promouvoir les échanges et les liens entre les générations.**

L'Université Permanente propose de Septembre à Juin :

- des conférences qui portent sur des thèmes variés
- des films choisis pour leur intérêt artistique, narratif, thématique,
- des ateliers "Cercle de Lecture" qui présente un livre et son auteur et s'ouvre sur une discussion et "Autour d'une dictée" à partir d'une dictée, l'objectif étant d'enrichir le savoir en matière d'étymologie
- des cours sur "L'Histoire du Pays de Retz"

- des cours sur l'Histoire du Cinéma
- des cours informatique du niveau débutant jusqu'au perfectionnement
- des concerts et des retransmissions en direct du Royal Opéra House de Londres
- des voyages et sorties
- un service de bus gratuit pour l'accès aux conférences.

**Adresse :**  
**Université Permanente - Antenne de Saint Brévin**  
**31 avenue Jules Verne**  
**44250 SAINT BRÉVIN LES PINS**  
**Site internet : [www.univ-nantes.fr/univ-perm-stbrevin](http://www.univ-nantes.fr/univ-perm-stbrevin)**

### ETAT CIVIL

Du 1<sup>er</sup> octobre au 30 novembre 2013

#### NAISSANCES

07/02/2014 Lina MENDY  
 1, La Camillère  
 16/02/2014 Etann FERRÉ  
 3, L'Ennerie  
 19/02/2014 Margaux CHIEZE  
 2, La Maison Neuve du Sud  
 27/02/2014 Elouan LANDAIS  
 13, Place de la Mairie  
 06/03/2014 Titouan PICOT  
 18, L'Ennerie  
 09/03/2014 Milhann BOUGER  
 2, Le Grand Ruau  
 21/03/2014 Clément LE MARREC  
 16, rue de la Torterie

#### DÉCÈS

04/02/2014 Annie CHEMEL Epouse BÉNÉZIT  
 1, Les 4 chemins  
 03/03/2014 Martine ANDRÉE  
 31, Place du Marché  
 19/03/2014 Marie Ange MARIOT Veuve MERLET  
 35, rue de Nantes  
 21/03/2014 Gabrielle LORMEAU  
 8, rue des Cardères  
 21/03/2014 Georgette BONHOMMEAU Epouse SEIGNARD  
 7, rue de Nantes  
 27/03/2014 Daniel RIALLAND  
 6, Impasse des Islettes

**MARIAGE : 1**

### PROGRAMME SPORTIF

#### FOOTBALL

04/05/2014	15h	SPR B - LES ESSARTS FCG 1
04/05/2014	13h	SPR B - LE CROISIC
04/05/2014	13h	SPR C - ST BRÉVIN AC
11/05/2014	15h	SPR B - FROSSAY USC1
25/05/2014	13h	SPR C - LA MONTAGNE FC 2
25/05/2014	15h	SPR A - CHOLET SO 2



**IMPORTANT ET URGENT  
 AVANT L'ÉTÉ - PENSEZ À  
 DONNER VOTRE SANG**



**Prochaine collecte du Don du Sang :  
 jeudi 26 juin aux salles annexes  
 de la Mairie de 16h à 19h30.**

### A VOS AGENDAS

<b>Samedi 3 mai</b>	Dépôt de gerbe (ABSL) Stèle des Morandières
<b>Dimanche 4 mai</b>	Concours de palets (Le Palet Pérézien) Terrain des Islettes
<b>Du 14 au 28 mai</b>	Exposition MFR à la Médiathèque
<b>Dimanche 18 mai</b>	Marche 2 circuits (CSP Basket)
<b>Du 2 au 15 juin</b>	Un autre regard sur le Brésil
<b>Vendredi 6 juin</b>	Soirée rencontre sur le Brésil (Médiathèque - 19h30)
<b>Samedi 7 juin</b>	Tournoi U 15 - U 17 (SPR Football) Stade du Grand Fay
<b>Dimanche 8 juin</b>	Tournoi U 11 - U 13 (SPR Football) Stade du Grand Fay
<b>Lundi 9 juin</b>	Tournoi de sixte « seniors » (SPR Football) Stade du Grand Fay
<b>Vendredi 13</b>	
<b>et samedi 14 juin</b>	Théâtre enfants et jeunes (MPT) Salle St Roch
<b>Samedi 14 juin</b>	Ouverture des sites au public (CLS0) Site du conservatoire 15 h
<b>Dimanche 15 juin</b>	Kermesse (OGEC Ste Opportune) Site des Vannes
<b>Samedi 21 juin</b>	Fête de la Musique (St Père en Musique) Place du Champ de Foire
<b>Samedi 21 juin</b>	Gala de danse (MPT) Salle St Roch
<b>Samedi 21 juin</b>	Patrimoine local (St Père Histoire) Salles annexes
<b>Samedi 21 juin</b>	Tournoi national de Speed Badminton (Speed Badminton Pérézien) Complexe sportif du Grand Fay
<b>Dimanche 22 juin</b>	Tournoi national de Speed Badminton (Speed Badminton Pérézien) Complexe sportif du Grand Fay
<b>Dimanche 22 juin</b>	Bal country (So Far West) Salle de la Bergerie - 14 h
<b>Dimanche 29 juin</b>	Les Anneaux de Retz (VTT Rust'in Retz) Départ Salle du Grand Fay
<b>Dimanche 29 juin</b>	Fête de fin d'année (APE Jacques BREL) Site de l'école